



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE**  
pour le paramètre « Neige-Verglas »

Bastia, le 26/03/2020 à 13h

Météo France a placé le département en vigilance météorologique de niveau Orange pour le paramètre « Neige-Verglas » depuis ce matin, 6h. Le dernier bulletin publié à 13h prévoit une fin de l'épisode ce jeudi 26 mars à 18 h au plus tôt.

**Situation Actuelle**

Les chutes de neige affectent le département depuis hier. Durant la matinée, les précipitations étaient faibles, elles ont donné 1 à 2 cm supplémentaires

**Evolution prévue**

Les chutes de neige devraient perdurer jusqu'en cours de nuit de jeudi à vendredi. Cet après-midi, ces chutes de neige donnent 1 à 2cm par heure et la limite pluie-neige remonte tout doucement de 500 m vers 700-800m en début de nuit puis 1000 m en milieu de nuit de jeudi à vendredi.

En seconde partie de nuit de jeudi à vendredi, la neige continuera de tomber mais seulement au-dessus 1100 à 1200m.

Sur la journée complète, on attend 7 à 15 cm de neige entre 500 et 800 m d'altitude et 15 à 30 cm au-dessus de 800m.

Le Préfet rappelle qu'en application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour les :

- Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés,
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées



- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée,
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants,
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie,
- Convocation judiciaire ou administrative,
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Si vous entrez dans ces cas, la plus grande prudence est recommandée en raison de la neige et du risque de verglas. La population est invitée à respecter les consignes de sécurité pour éviter toute situation dangereuse :

- Consultez le PC Neige de la Collectivité de Corse (04.95.46.17.12) avant de prendre la route, , limitez votre vitesse et munissez-vous d'équipements spéciaux,
- Respecter les consignes données par les gestionnaires des voies ou les services de sécurité,
- Installez en cas de besoin les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc) et/ou les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- Mettez-vous à l'écoute de la station de radio France Bleu RCFM et France3 Corse Via Stella.

Il est conseillé de s'informer de l'évolution de l'épisode :

- ✓ Soit en appelant le service vigilance météo au 05 67 22 95 00
- ✓ Soit en se connectant au site <http://vigilance.meteofrance.com>

## Direction du cabinet

T él. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01  
M él. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr  
Communication interministérielle